

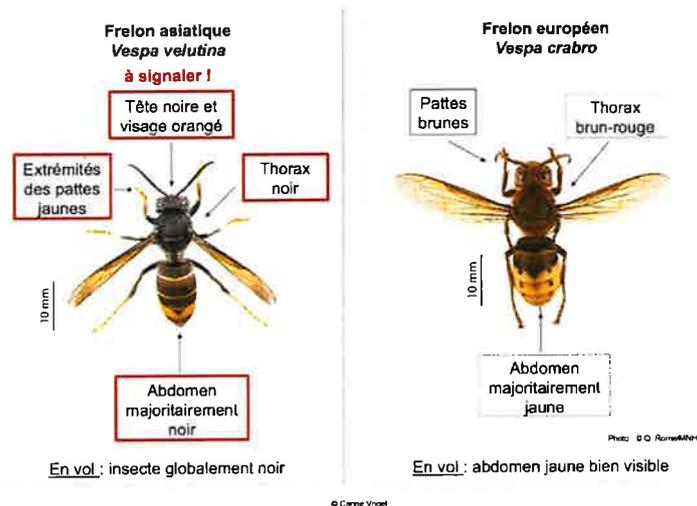


JORAT-MEZIERES

INFORMATION OFFICIELLE



Détection et signalement du frelon asiatique



Cette année, à l'instar d'autres régions, le canton de Vaud enregistre une progression fulgurante du frelon asiatique (*vespa velutina*). Cette espèce indésirable menace la biodiversité, l'apiculture, l'agriculture, l'arboriculture, la viticulture et finalement la santé publique.

Que faire si vous trouvez un frelon asiatique ?

- Restez à distance et ne touchez pas le nid. Les frelons sont de farouches défenseurs de leur colonie.
- Prenez une photo du nid avec, si possible, un frelon bien visible.
- Faites ensuite une signalisation sur frelonasiatique.ch et attendez la confirmation.
- La confirmation de l'espèce est indispensable avant toute destruction de nid. Nos espèces indigènes méritent notre protection.

Ne détruisez pas le nid vous-même si vous n'avez pas de formation spécifique. Il est important que ces nids soient détruits de manière adéquate pour éviter la dissémination de l'espèce. Les personnes responsables de la lutte pour le canton de Vaud sont averties lors de signalisations positives et vous expliqueront les procédures à suivre.

Prise en charge des coûts de destruction :

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) impose aux propriétaires fonciers d'assumer les mesures de destruction des nids sur leurs parcelles. Il convient toutefois de relever que :

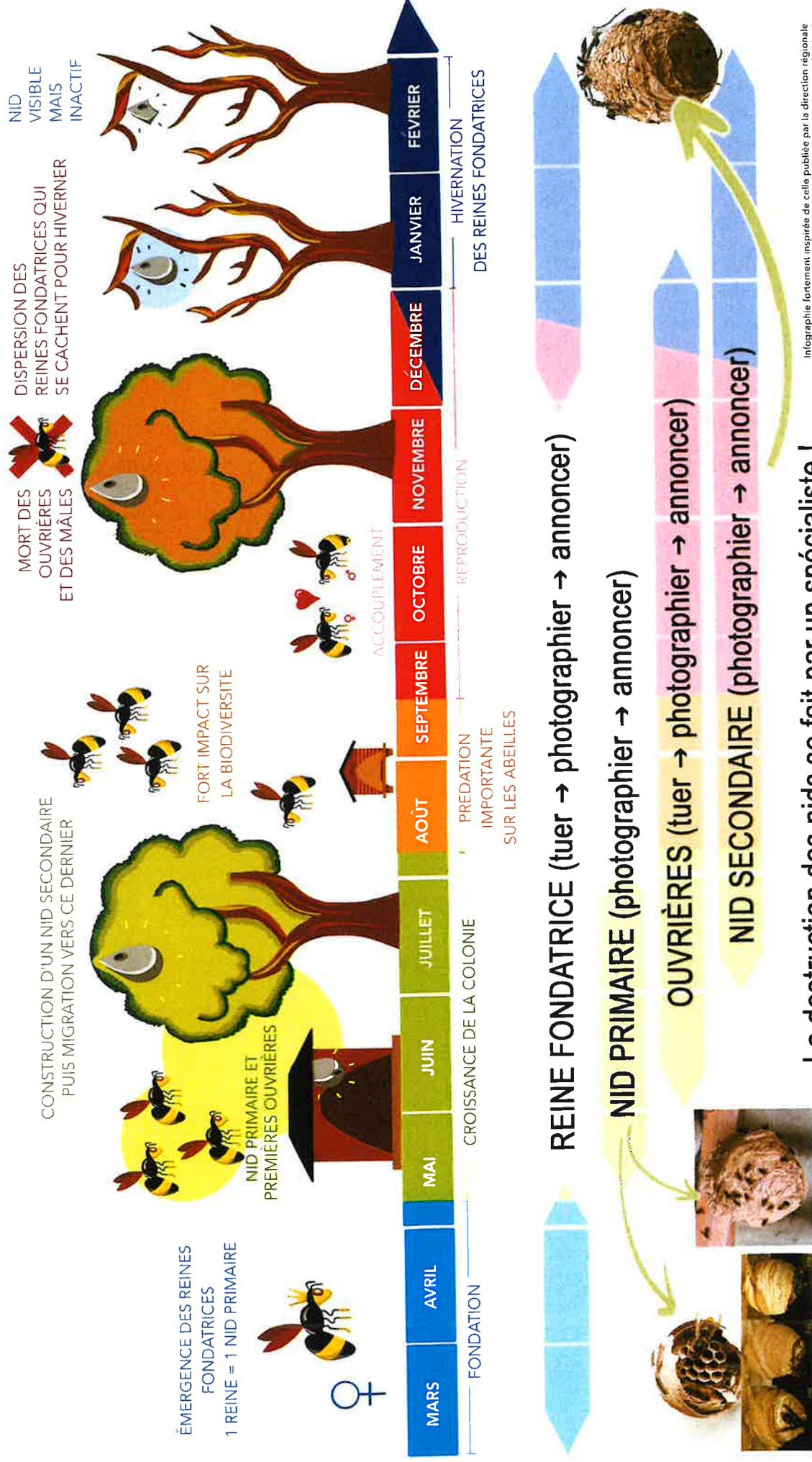
- Si une intervention du SDIS (sapeurs-pompiers) s'avère nécessaire, celle-ci ne sera pas facturée ;
- Certaines compagnies d'assurances prennent en charge ce type de dépenses, respectivement ;
- La commune de Jorat-Mézières s'engage à intervenir subsidiairement ou, à défaut de couverture, en totalité.

Mai 2025

Que faire en cas d'observation ?

Annonces sur www.frelonasiatique.ch

Merci de votre collaboration !



La destruction des nids se fait par un spécialiste !